Je me suis fait gruger !!! qui peut nous aider !!!

Par **padchance**, le **15/12/2005** à **15:30**

Nous sommes nombreux a avoir été abusé voire completement escroqué !

une commerciale qui se fait passer pour une association passe chez de jeunes commercants, extorque par tous les moyens meme en volant tampon et carte de visite....resultat , on recoit une facture d'une societe de pub strasbourgeoise, !!!! plus des rappels, plus une convocation au tribunal d'instance....et le pire c'est que tous sont condamnés a payer !!!.....cela dure depuis 4 ans... creation de la société...et depuis des centaines de personnes se plaignent de leurs procedés, des articles sont parus dans la presse, des plaintes ont étés deposées et ils ne se passe toujours rien !!!!
Comment se fait il que l'on puisse agir de la sorte !!! moi meme je suis convoqué et je n'ai rien signé du tout....leur avocat dit avoir un bon de commande signé de ma main et tamponné !!!! le comble !!!!! il parait que cé a moi de faire la preuve que c'est un faux !!!!!

Je vous remerci par avance si vous avez des elements a apporter !!!

Par **jeeecy**, le **15/12/2005** à **18:58**

oula

tout d'abord on se calme car une defense ca se prepare tranquillement

ensuite peux-tu faire un historique des faits chronologiquement?

enfin as-tu pris un avocat (je l'espere...)

Jeeecy

Par **Yann**, le **16/12/2005** à **11:29**

En effet, un avocat me semble indispensable ici. Et c'est bien à toi de prouver que ce sont des faux.
Ce que tu pourrais également faire, c'est contacter des associations comme l'UFC que choisir? Ils sot assez efficaces sur ce genre d'affaires.

Par **vins2050**, le **16/12/2005** à **19:50**

[quote="padchance":3kmhkls9]Nous sommes nombreux a avoir été abusé voire completement escroqué !

une commerciale qui se fait passer pour une association passe chez de jeunes commercants, extorque par tous les moyens meme en volant tampon et carte de visite....resultat , on recoit une facture d'une societe de pub strasbourgeoise, !!!! plus des rappels, plus une convocation au tribunal d'instance....et le pire c'est que tous sont condamnés a payer !!!.....cela dure depuis 4 ans... creation de la société...et depuis des centaines de personnes se plaignent de leurs procedés, des articles sont parus dans la presse, des plaintes ont étés deposées et ils ne se passe toujours rien !!!!
Comment se fait il que l'on puisse agir de la sorte !!! moi meme je suis convoqué et je n'ai rien signé du tout....leur avocat dit avoir un bon de commande signé de ma main et tamponné !!!! le comble !!!!! il parait que cé a moi de faire la preuve que c'est un faux !!!!!

Je vous remerci par avance si vous avez des elements a apporter !!![/quote:3kmhkls9]

je ne suis pas juriste mais je comprend ce genre d'injustice
c'est horrible
seul un avocat peut t'aider ou encore des associations comme le dit yann

et aussi : essaye de poster sur le forum à froid (enfin à tiède parce que la situation doit t'horripiler un maximum)
De plus les demarches qui seront egendrées seront longues alors il faut s'armer de patience ...

bon courage toutefois

Vincent

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés